

3.6 Innovation

Entre 2018 et 2020, 47 % des entreprises marchandes de 10 salariés ou plus implantées en France et faisant partie du champ de l'**enquête Capacité à innover et stratégie (CIS) 2020** ont déclaré avoir innové ► **figure 1**. L'**innovation** est entendue ici **au sens large** ; elle comprend les innovations de produits (biens et services) ou l'amélioration significative des procédés de production, y compris des méthodes d'organisation et de marketing, mais également le développement d'activités de recherche et développement (R&D). 41 % des entreprises ont innové en procédés et 21 % ont introduit un nouveau produit (bien ou service). Pour 60 % d'entre elles, ce produit était nouveau pour au moins un de leurs marchés.

Le secteur de l'information-communication est le plus actif en matière d'innovation : 74 % des entreprises de ce secteur indiquent avoir innové entre 2018 et 2020. Il est suivi par les activités spécialisées, scientifiques et techniques (56 % d'entreprises innovantes), devant l'industrie (54 %) et les activités financières et d'assurance (52 %). À l'inverse, la construction (37 %), les transports et entreposage (40 %) et l'hébergement-restauration (43 %) sont les secteurs parmi lesquels la proportion d'entreprises déclarant des innovations est la plus faible. Les entreprises de 250 salariés ou plus sont plus nombreuses à innover au sens large que celles de 10 à 49 salariés (77 % contre 44 %). La proportion d'entreprises innovantes est

plus élevée parmi les entreprises ayant réalisé une partie de leur chiffre d'affaires à l'étranger en 2020 (67 %, contre 42 % des entreprises dont le marché est national).

Le chiffre d'affaires lié à la vente de produits nouveaux, pour le marché ou pour l'entreprise, représente 14 % du chiffre d'affaires des entreprises innovantes en produits. Il est relativement plus élevé dans l'information-communication (25 %) et plus faible dans les activités immobilières (8 %).

Les entreprises innovantes qui ont déclaré des dépenses pour ces **activités d'innovation** en 2020 y consacrent en moyenne 8 % de leur chiffre d'affaires. Près de trois quarts de ces dépenses pour les activités d'innovation sont consacrées à la R&D.

Par ailleurs, 37 % des entreprises ayant innové entre 2018 et 2020 estiment que leur innovation a généré un bénéfice environnemental contribuant de manière importante à la protection de l'environnement : elle a réduit, par exemple, la consommation d'énergie, d'eau ou de matière par unité produite, l'empreinte carbone ou encore a amélioré les processus de recyclage. Ces bénéfices ont été réalisés aussi bien lors de la production que lors de l'utilisation ou de la consommation du bien ou du service par l'utilisateur final (respectivement 30 % et 27 % des entreprises innovantes) ► **figure 2**. ●

► Avertissement

L'unité statistique retenue pour l'enquête CIS 2020 est l'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008. Elle reflète une définition économique de l'entreprise qui permet de mieux en appréhender l'organisation. Elle est cependant en rupture avec les choix effectués antérieurement : l'unité statistique retenue pour l'édition précédente de l'enquête (CIS 2018) était en effet l'unité légale.

Les enquêtes CIS 2018 et CIS 2020 couvrent ainsi les mêmes activités, mais la différence d'unité statistique rend leurs résultats non directement comparables.

► Définitions

Enquête Capacité à innover et stratégie (CIS), innovation au sens large, activité d'innovation : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus :

- « Passer de la définition juridique à la définition économique de l'entreprise dans les enquêtes : illustration à partir de l'enquête CIS », Journées de Méthodologie Statistique 2022.
- « Près de la moitié des entreprises se déclarent innovantes entre 2018 et 2020, avec un bénéfice environnemental dans un tiers des cas », *Insee Première* n° 1916, juillet 2022.
- « L'innovation dans les entreprises en 2018 – Enquête Capacité à innover et stratégie (CIS) », *Insee Résultats*, août 2020.
- « Évaluation du crédit d'impôt innovation : dynamique des bénéficiaires depuis son introduction », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2019.
- « Une certaine convergence de l'innovation dans les entreprises en Europe », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2019.

► 1. Proportion d'entreprises innovantes entre 2018 et 2020 selon le type d'innovation

en %

	Ensemble ¹	Innovation en produits	Innovation en procédés
Ensemble	47	21	41
De 10 à 49 salariés	44	19	38
De 50 à 249 salariés	59	32	50
250 salariés ou plus	77	53	68
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	54	28	44
Construction	37	9	33
Commerce de gros, de détail, réparation d'automobiles et de motocycles	44	21	38
Transports et entreposage	40	13	36
Hébergement-restauration	43	21	38
Information-communication	74	51	59
Activités financières et d'assurance, y compris <i>holdings</i> financières	52	30	47
Activités immobilières	45	19	41
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	56	25	48
Activités de services administratifs et de soutien	45	18	41

1 L'ensemble comprend les innovations en produits et en procédés (y compris organisation et marketing), les activités d'innovation en cours ou abandonnées, ainsi que le développement d'activités de R&D.

Lecture : entre 2018 et 2020, 47 % des entreprises sont innovantes au sens large, 21 % sont innovantes en produits et 41 % en procédés. Une même société peut cumuler plusieurs innovations et les deux types d'innovation.

Champ : entreprises actives de 10 salariés ou plus, implantées en France, divisions 05 à 81 de la NAF rév. 2 sauf 75.

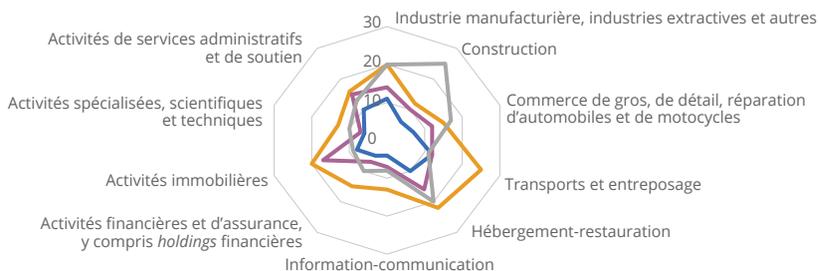
Source : Insee, enquête Capacité à innover et stratégie (CIS) 2020.

► 2. Type de bénéfices environnementaux dégagés par les entreprises innovantes entre 2018 et 2020

a. Lors de la production

- Réduction de la consommation de matières, d'énergie ou de l'empreinte carbone
- Réductions des émissions dans l'air, l'eau ou les sols ou de la pollution sonore
- Remplacement d'une partie des matériaux ou de l'énergie fossile
- Recyclage des déchets, de l'eau ou de matériaux pour un usage personnel ou la vente

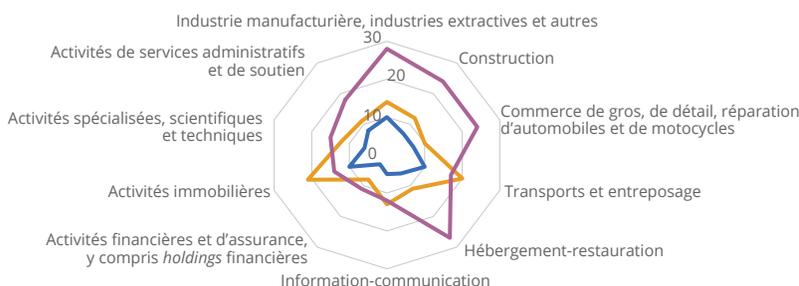
en %



b. Lors de l'utilisation ou de la consommation du bien ou du service par l'utilisateur final

- Réduction de la consommation de matières, d'énergie ou de l'empreinte carbone
- Réductions des émissions dans l'air, l'eau ou les sols ou de la pollution sonore
- Facilitation du recyclage, prolongation de la durée de vie ou réduction de la quantité de déchets liés aux emballages

en %



Note : une même entreprise peut cumuler plusieurs innovations et plusieurs types de bénéfices.

Lecture : entre 2018 et 2020, 20 % des entreprises industrielles innovantes estiment que leur innovation a permis de réduire la consommation de matières, d'énergie ou de leur empreinte carbone lors de la production.

Champ : entreprises actives de 10 salariés ou plus ayant innové entre 2018 et 2020, implantées en France, divisions 05 à 81 de la NAF rév. 2 sauf 75.

Source : Insee, enquête Capacité à innover et stratégie (CIS) 2020.